

ASSOCIATION des QUARTIERS des GARRIGUES à MAZAN et de la LEGUE à CARPENTRAS

siège :
1131 chemin des
Teyssières
84380 MAZAN
☎ 0490698179
courriel :
garrigues.legue@sfr.fr

Association loi 1901 agr.n°3/0497



destinataire

BONNE ANNÉE

Les vœux de la Présidente

Je vous souhaite ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers une très belle année 2011, une année pleine d'énergie, de courage pour mener à bien vos projets aussi bien professionnels et familiaux qu'associatifs. Je souhaite que nous soyons plus nombreux à aimer nos lieux de vie, à les embellir et à les respecter dans le partage et l'amitié.

Formons le vœu d'être toujours étonnés des merveilles qui nous entourent pour les préserver et être heureux.

Annie CAIZERGUE

NOUVEAU

Un vieux projet de notre association vient enfin de voir le jour : notre site internet. Il est encore en cours de construction (vos suggestions sont bienvenues), mais peut déjà être consulté à l'adresse ci-dessous :

<http://garrigues.hautetfort.com>

SOMMAIRE

PAGE 1

Vœux de la présidente
Lou CARRI 2010

PAGE 2

La FÊTE CHAMPÊTRE
NOS ACTIONS
Transports scolaires

PAGE 3

NOS ACTIONS
Composteurs de la COVE
Collecte déchets
recyclables
Protection des cyclistes
Changement d'adresse de
la Gendarmerie

PAGES 3 & 4

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
sur Mazan
Rappel historique,
réflexions et
interrogations

infographie michel auberge

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le vendredi 25 mars à 20h30
salle de l'Allée (à côté du pont sur l'Auzon)**

Le bulletin 81 remontant à cet été, celui-ci veut rattraper le retard en abordant les événements marquants de ces derniers mois : le CARRI et la Fête Champêtre.

LOU CARRI - 18 juillet 2010

Jour mémorable, où par un temps idéal, Mazan s'est réveillée haute en couleurs et en musique, avec ses villageois heureux et fiers dans leurs beaux costumes provençaux, pour célébrer la fête du Carri. Parmi eux, une dizaine d'habitants des Garrigues, soigneusement costumés, ont défilé sur leur charrette décorée par leurs soins. Aidés par Nicole TERRIER « Le Petit Atelier de Verdre de Maïa à Mormoiron », ils ont confectionné des fleurs en papier de toutes les couleurs, dressé la toile de jute et les panneaux de l'Association dont la merveilleuse toile de M LARUE.

Ce fut une première, car notre association, bravant la tradition, a participé au cortège, fort applaudie par les spectateurs, nombreux tout au long du chemin qui conduisait au bois du Rouret.

Une messe en provençal en plein air, le banquet des seigneurs, le pique-nique et autres traditions ont occupé ce beau monde jusqu'au retour au village en fin d'après-midi. Là, ayant quitté leur charrette, "li gens di Garrigo" ont suivi les officiels du Carri et entendu à chacune des portes de Mazan les doléances et revendications du peuple, y compris celles de notre quartier dans l'article 10 "lou camin di Garrigo" retranscrit page 2.

Voir les photos sur internet «<http://garrigues.hautetfort.com>»

ARTICLE 10 :**LOU CAMIN DI GARRIGO**

Les habitants des Garrigues de Mazan, Mazanais à part entière, veulent vivre en harmonie avec leur cité.

Ils demandent « dans un souci d'unité territoriale » (comme on dit aujourd'hui), mais aussi et surtout pour relier définitivement leur quartier au centre ville, une voie de communication réservée aux piétons, aux cyclistes, aux chevaux et aux poussettes.

Ce cordon ombilical unifierait enfin notre communauté villageoise et offrirait un parcours agréable aux promeneurs qui voudraient prendre le temps de « barruler » sans prendre le risque de se faire emporter par les chauffards de la route.



« Lou camin di Garrigo » sentirié la fèrigoulo, lou pèbre d'ai ç, dins lou gros de l'ivèr, la bono rabasso comtadino.*

Bordé de chênes et d'oliviers, il ouvrirait une perspective vers le clocher de notre église, le Limon au second plan et le Ventoux en toile de fond.

De quoi faire pâlir de jalousie les Champs Elysées !

**Le chemin des Garrigues sentirait le thym, la sarriette et, au cœur de l'hiver, la bonne truffe comtadine.*

❖Ce 18 juillet de 9h à 00h la Société

SECURIFORCE engagée par notre Association a sillonné et surveillé en voiture le quartier des Garrigues, aucun incident ne nous a été signalé.
MFS

FÊTE CHAMPÊTRE du 5 septembre

Le beau temps était au rendez-vous pour notre fête champêtre annuelle. Nous remercions les personnalités des communes de Carpentras et Mazan ainsi que notre député pour leur présence.

Le méchoui avec ses 4 agneaux cuits à la broche devant les convives par notre chef Bernard Coupet fut un régal. Comme chaque année la Philharmonique Mazanaise est venue donner un concert lors de l'apéritif offert par la Cave CANTEPERDRIX. Tout l'après-midi le DJ Seb a animé ces festivités et les amateurs de danse ont pu évoluer avec plaisir et

surtout dans la bonne humeur sur la piste louée par l'Association.

Ce fut une réussite, grâce à une bonne organisation et à la participation de tout le Conseil d'administration, même si nous n'avons pas eu l'affluence espérée.

En effet seulement 124 personnes s'étaient inscrites alors que d'habitude nous étions autour de 200. Ceci explique le déficit enregistré, car les frais fixes grèvent le budget de cette fête qui se voudrait un moment convivial. Les habitants du quartier auraient plaisir à se retrouver avec leurs amis et autres Mazanais au moins une fois par an sur un terrain ombragé avec une vue splendide, aménagé comme il se doit par les services techniques de la Mairie de Mazan.

TRANSPORTS SCOLAIRES**Matérialisation des points de ramassage aux Garrigues**

Suite aux demandes successives de notre Présidente auprès de la COVE et à la mairie auprès de Mme Perrouty, chargée des relations avec la COVE, M le Maire de Mazan a soutenu notre démarche en écrivant au Président de la COVE en date du 9 juin 2010 afin que la signalétique (poteaux et zébras) soit revue car peu ou pas existante.

Le 20 août dans un souci de sécurité, Annie Caizergue a pu accompagner une délégation composée, de Mr Nicolet (élu), d'un technicien chargé des transports à la COVE, d'un représentant du Conseil Général et des Cars Comtadins afin

d'effectuer un état des lieux et de matérialiser au mieux un maximum de points d'arrêts.

Avant la rentrée scolaire ces travaux de marquage ont été réalisés, ainsi les enfants ne doivent pas être pris en charge ni déposés en dehors de ces emplacements pour la sécurité et la responsabilité de tous.

Rétablissement de l'éclairage solaire

(carrefour Teyssières/Pied Marin 1)

le lampadaire est à nouveau en activité après avoir été volé en juillet - espérons qu'il soit bien fixé!

Cet arrêt de bus est donc éclairé ; néanmoins pour être mieux vus (la mode étant aux couleurs foncées) les enfants devraient tous être équipés d'un gilet jaune fluo sur le trajet pour le bus.

COMPOSTEURS

L'opération «composteurs» initiée en 2009 a abouti en 2010 avec la livraison aux «garriguais» inscrits de 35 composteurs à 15 euros par l'intermédiaire de la COVE.

Nous envisageons la réédition de cette opération : n'hésitez pas à vous inscrire sur notre site web ou chez la présidente (coordonnées en tête du bulletin)

SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS

Le 26 novembre 2010 à partir de 8h, en coordination avec la COVE, une collecte de petits appareils ménagers a été organisée. Il faisait assez froid mais Stéphane NURIT médiateur du tri et notre présidente affichaient un grand sourire pour accueillir les habitants sensibles au tri sélectif.

Ils ont eu la surprise à leur arrivée de trouver accroché à un panneau un sac rempli de vieux fils électriques déposés par un inconnu. Que celui-ci soit remercié car il nous a mis du baume au cœur pour commencer cette collecte. Le café chaud n'était pas de trop. Toute la matinée le stand a pu accueillir une trentaine de déposants qui ont appris que contrairement à la dépose dans les conteneurs à ordures ménagères où ils sont destinés à être broyés, là, ils seront recyclés par une usine de Beaucaire suivant 4 critères.

Depuis 2006 une nouvelle taxe est instaurée : celle des trois E pour Equipement, Electricité et Electronique. Baptisée également Eco Taxe, celle-ci s'ajoute au prix

de vente initial d'un appareil électro ménager qu'il soit gros ou petit. Avec cette taxe chaque magasin est dans l'obligation de récupérer les modèles usagés.

A la fin de la matinée c'est la moitié d'un camion benne pour les gros appareils et 2 conteneurs qui ont été remplis.

Ce n'est qu'une petite opération de sensibilisation au tri sélectif mais les petits ruisseaux font les grandes rivières... La presse et le bulletin municipal de Mazan ont relaté cette initiative.

LES CYCLISTES

En juin 2010 a été déposée une proposition de loi visant à rendre obligatoire le port du casque et du gilet haute visibilité pour tous les cyclistes circulant sur la voie publique.

Des enfants sont souvent seuls et sans protection en vélo tout terrain sur nos chemins !

GENDARMERIE

Depuis le 1er janvier 2011 il faut s'adresser pour le secteur de Carpentras/Mazan à :

GENDARMERIE DE BEAUMES DE VENISE

Place du Marché - 84190 Beaumes de Venise

tél : **04 90 62 94 08**

Réception du public :

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

dimanche et jours fériés 9h à 12h et 15h à 18h

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

les usagers manquent de tuyaux

Petit rappel historique :

Initié par une loi sur l'eau de janvier 1992 (modifiée en 1994 et 1996) les communes ont la responsabilité de couvrir l'ensemble du territoire de systèmes d'assainissement, avant le 31 décembre 2005.

Le quartier des Garrigues de Mazan est classé en zone d'assainissement collectif dans le **schéma de zonage de 2000**. Depuis cette date, nos élus ont connaissance de l'obligation de raccorder notre quartier à la station d'épuration de Mazan suffisamment dimensionnée.

Août 2006, courrier de la Mairie de Mazan indiquant que l'assainissement du quartier des Garrigues est à l'état de projet et qu'elle recherche un géomètre pour le relevé topographique.

Le 30 décembre 2006, une seconde loi repousse la date limite au 31 décembre 2012.

En janvier 2007, le Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux (SMERRV), délégataire du SPANC, mandate la SDEI pour procéder au contrôle de nos installations au prix facturé de 108 euros... Devant le « tollé » soulevé, cette action a été suspendue.

En octobre 2007, la municipalité confie une mission complémentaire de topographie sur la zone des Garrigues à un cabinet de géomètre.

Mars 2008, nouvelle équipe municipale. Après les promesses électorales et le temps nécessaire à la connaissance des dossiers... information en septembre qu'une troisième étude topographique de notre quartier a été lancée.

Mars 2009, Monsieur NAVELLO informe l'Assemblée générale de l'Association des Garrigues qu'il envisage une réunion publique concernant l'assainissement de notre quartier. (cet engagement ne sera pas respecté)

Juillet 2009, la municipalité, reculant devant la responsabilité du chantier, décide de déléguer le service public d'assainissement collectif au SMERRV qui s'empresse de le déléguer à son tour à son partenaire privilégié la SDEI accompagnée de l'incontournable cabinet Merlin.

Décembre 2009, le SMERRV vote le projet de l'assainissement des Garrigues suite à la délégation de service public (DSP) ci-dessus.

Les bulletins municipaux d'été et automne 2010 nous livrent quelques informations sur l'évolution du dossier.

Octobre 2010, courriers du SMERRV concernant les habitations sur voies publiques, les travaux seront réalisés courant 2011.

Décembre 2010, courriers de la SMERRV concernant les habitations des chemins privés, mêmes informations avec en plus une convention autorisant le droit de passage à signer.

Ces courriers (que certains n'ont pas encore reçus) suscitent de nombreuses questions d'ordre général et particulier. Beaucoup de points pourraient être éclaircis lors d'une **réunion publique d'information, que nous persistons à réclamer**, faute de quoi, selon le bulletin municipal, les centaines d'usagers concernés ne pourront être renseignés que le mercredi matin sur rendez-vous!

Les réflexions et interrogations :

Il est navrant de constater que nos élus ne semblent pas prendre en compte les préoccupations des résidents des Garrigues, que ce soit pour le respect des dispositions réglementaires ou les problèmes posés par la réalisation du réseau d'assainissement aux futurs usagers.

✓ Depuis plus de 20 ans des permis de construire ont été accordés sur les Garrigues sans réflexion préalable sur l'urbanisation de ce quartier. De nombreuses constructions se font dans des chemins privatifs, la plupart en impasse. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), actuellement affiché en Mairie dans sa phase « Diagnostic », souligne le manque de « hiérarchisation des voiries »

✓ Un plan d'occupation des sols (POS) a été établi en 1983, modifié depuis, mais les Maires successifs accordent des permis de construire à des promoteurs qui en contournent les dispositions. Un particulier ne peut pas construire si sa parcelle est inférieure à 2500m², mais sur cette surface un lotisseur peut construire 3 maisons de 85 m² et revendre des parcelles construites de 800 m²,

✓ les demandes réitérées de réunion d'information publique ont toutes été écartées, que ce soit par Monsieur BLUM ou Monsieur NAVELLO,

✓ **7 juillet 2010** en réunion d'information des correspondants du quartier sur l'assainissement, en présence de Messieurs MEGEL et PICHOT, adjoints au Maire, et de Madame GARCIA, élue par le conseil municipal comme déléguée au SMERRV, il a été précisé que le coût du branchement **n'excéderait pas 1.200€**. Ce coût était censé couvrir les frais de construction du réseau par rapport au nombre d'usagers, et correspond au prix demandé aux autres mazanais. Or le courrier d'information d'octobre 2010 de la SMERRV fait état d'un coût de raccordement de **1.995€...(+66%!)**

Cette augmentation paraît d'autant plus injustifiée que le « prix l'eau » va lui aussi augmenter considérablement.

✓ De nombreuses interrogations subsistent sur le raccordement des maisons en voies privées, sans

compter les usagers qui risquent de découvrir au moment du branchement que leur installation est à un niveau insuffisant, nécessitant un gros investissement supplémentaire. Aucune précision ne nous est communiquée sur la profondeur du réseau. Il est impératif que toutes les habitations raccordables sur le réseau public le soient par gravitation.

✓ Nous disposons de 2 ans après la mise en service du réseau public pour nous raccorder. Chaque usager devra donc trouver une entreprise spécialisée, déclarer l'ouverture de voirie, et se faire contrôler par la SDEI ». Afin d'éviter les nuisances sur la voie publique de travaux non coordonnés, il serait souhaitable d'organiser les raccordements au fur et à mesure : qui va s'en charger?

✓ Tous les usagers n'ont pas les connaissances techniques ni la possibilité financière de payer cette prestation qui peut dépasser de loin la taxe de raccordement (les égouts de certaines habitations sont parfois loin du réseau public).

La municipalité, qui a « botté en touche » en déléguant ce service public, devrait au moins coordonner un appel d'offre collectif pour ces travaux **obligatoires** et permettre aux usagers d'accéder à un prix forfaitaire avec échelonnement du paiement (comme elle a su le faire pour des vélos électriques).

✓ Les constructions récentes dont le réseau d'assainissement bénéficie d'un certificat de conformité peuvent demander le report de leur branchement à 10 ans. Seulement les usagers concernés doivent en faire la demande avant fin février 2011 (courriers reçus en décembre 2010). Ce délai est trop court et devra impérativement être reporté.

EN CONCLUSION

Résolument apolitique, notre association se veut vigilante et à l'écoute des usagers. (*Il est à noter que lors de la création des correspondants de quartier par la municipalité, le Maire n'a pas retenu l'Association comme correspondant des Garrigues...!*) Nous constatons que la prise en compte par les pouvoirs publics des questions suscitées par ce projet s'avère **très insuffisante**. Les usagers dont les immeubles et le porte-monnaie sont directement en cause ont **DROIT à une information préalable et complète**. C'est pourquoi l'association, forte de ses nombreux adhérents, vient d'écrire une lettre* au SMERRV avec copie au maire de Mazan pour **réclamer fermement une réunion publique d'information**.

* à lire sur notre site

Dernière minute : M. BOURRET, du SMERRV répond aux questions individuelles les mardi et jeudi après-midi : Syndicat Mixte des Eaux Région Rhone-Ventoux - 595 chemin de l'hippodrome - B.P.22 - 84201 Carpentras cedex- tél. 04 90 60 81 81